

GROUPE DE TRAVAIL DE L'OCDE SUR LES PME ET L'ENTREPRENEURIAT (GTPMEE)



RÉUNION À HAUT NIVEAU « BOLOGNE + 10 » DU GTPMEE SUR

LES ENSEIGNEMENTS DE LA CRISE MONDIALE ET LA VOIE À SUIVRE
POUR CRÉER DES EMPLOIS ET SOUTENIR LA CROISSANCE

PARIS, 17-18 NOVEMBRE 2010



Note de réflexion thématique n°1: Les PME innovantes et l'entrepreneuriat au service de la création d'emplois et de la croissance



TABLE DES MATIÈRES

Contexte et introduction.....	3
I. L’impact des PME innovantes et de l’entrepreneuriat sur la création d’emplois et la croissance	4
II. Les obstacles auxquels sont confrontés les PME innovantes et l’entrepreneuriat.....	6
Des conditions générales mal adaptées.....	6
Les obstacles à l’accès aux marchés internationaux et aux flux de savoir	7
Une gestion médiocre des actifs intellectuels par les PME	8
Une insuffisance de capital humain entrepreneurial.....	9
Une exploitation insuffisante des débouchés offerts par la recherche publique et les marchés publics.....	9
III. Que peuvent faire les pouvoirs publics ?.....	10
RÉFÉRENCES	14
ANNEXE 1 - GRAPHIQUES	15

Graphiques

Graphique 1. Répartition de l’emploi au sein du secteur manufacturier	5
Graphique 2. Création d’emplois par les entreprises nouvellement créées, 2005 et 2006	6
Graphique A.1. Croissance nette des emplois aux États-Unis, <i>start-ups</i> et entreprises en place, 1977-2005.....	15
Graphique A.2. Part des entreprises à forte croissance (dans l’optique de l’emploi), 2006	15
Graphique A.3. Demandes de brevet déposées par les jeunes entreprises, 2005	16
Graphique A.4. Entreprises engagées dans des activités d’innovation en collaboration, selon la taille, 2002-04 (en pourcentage de l’ensemble des entreprises).....	16
Graphique A.5. 18-64 ans formés à la création d’entreprises, 2008.....	17

RÉUNION À HAUT NIVEAU « BOLOGNE +10 » :

« Les PME et l'entrepreneuriat : les enseignements de la crise mondiale et la voie à suivre pour créer des emplois et soutenir la croissance »

SESSION 1 : NOTE DE RÉFLEXION THÉMATIQUE

Les PME innovantes et l'entrepreneuriat au service de la création d'emplois et de la croissance

Contexte et introduction

Les PME innovantes et l'entrepreneuriat peuvent soutenir la reprise et la croissance à long terme...

... comment l'action publique peut-elle exploiter les possibilités qui s'offrent ?

1. De plus en plus motrices pour la croissance économique et la création d'emplois, les entreprises de création récente et les PME innovantes rencontrent toutefois des difficultés majeures pour réagir à la mondialisation et à l'arrivée de nouvelles formes d'innovation. La création d'entreprise et les PME ont par ailleurs fortement pâti de la crise mondiale financière et économique de 2008-09, qui s'est accompagnée de fermetures d'entreprises et de rationalisations en nombre, mais porte en germe la perspective de susciter le retour, au cours de la reprise, aux niveaux d'emploi et de production antérieurs à la crise. S'ils veulent concrétiser le potentiel de ces entreprises en matière de création d'emplois et de croissance à long terme, les gouvernements doivent veiller à instaurer un environnement qui stimule l'entrepreneuriat et n'impose aucune charge inutile aux PME innovantes, ainsi qu'un ensemble adéquat de politiques structurelles compensant les carences du marché, des systèmes et de l'État dans des domaines tels que le financement, l'accès aux marchés et aux réseaux du savoir, la gestion des actifs intellectuels et le capital humain entrepreneurial. Les pouvoirs publics doivent à la fois traiter les problèmes qui ont été exacerbés par la crise et mettre en place un cadre d'action plus propice, à l'avenir, à une croissance tirée par l'innovation.

2. L'importance des PME innovantes et de l'entrepreneuriat a été reconnue dès les débuts du Processus de Bologne de l'OCDE sur les politiques à l'égard des PME et de l'entrepreneuriat. En juin 2000, la Charte de Bologne sur les politiques à l'égard des PME, adoptée par 48 pays membres et non membres de l'OCDE, a formulé une triple recommandation : améliorer la capacité des PME à gérer l'innovation, diminuer les obstacles financiers à l'innovation dans ces entreprises et faciliter leur accès aux réseaux nationaux et mondiaux de l'innovation. Cette recommandation a été réitérée par la Déclaration ministérielle de l'OCDE d'Istanbul de juin 2004 visant à promouvoir la croissance des PME innovantes et compétitives sur le plan international, dans laquelle les Ministres se sont engagés à coopérer pour mieux réduire les obstacles que rencontrent les PME pour accéder aux marchés internationaux et à évaluer les effets de la mondialisation sur ces PME, en examinant notamment les questions de l'accès aux financements et du soutien apporté à l'innovation.

3. Tirant parti des activités d'analyse et de partage de l'information du Groupe de travail de l'OCDE sur les PME et l'entrepreneuriat dans ce domaine et d'autres sources très diverses, la présente Réunion à haut niveau « Bologne +10 » examine et cherche à valider en commun les politiques nécessaires à l'exploitation du potentiel de l'entrepreneuriat et des PME innovantes dans la période qui fait suite à la crise

mondiale financière et économique. Le débat est centré autour des questions suivantes :

- *De quels obstacles (problèmes relatifs au marché, aux systèmes, à l'état et aux comportements) l'action des autorités doit-elle s'occuper pour que des « start-ups » se créent et qu'une saine dynamique entrepreneuriale se développe ?*
- *Comment l'État doit-il traiter les obstacles qui entravent la croissance des PME innovantes ?*
- *Quelles sont les politiques les plus efficaces et les plus efficientes dans ces domaines ? Comment peut-on les optimiser compte tenu des contraintes budgétaires actuelles de maints pays ?*

I. L'impact des PME innovantes et de l'entrepreneuriat sur la création d'emplois et la croissance

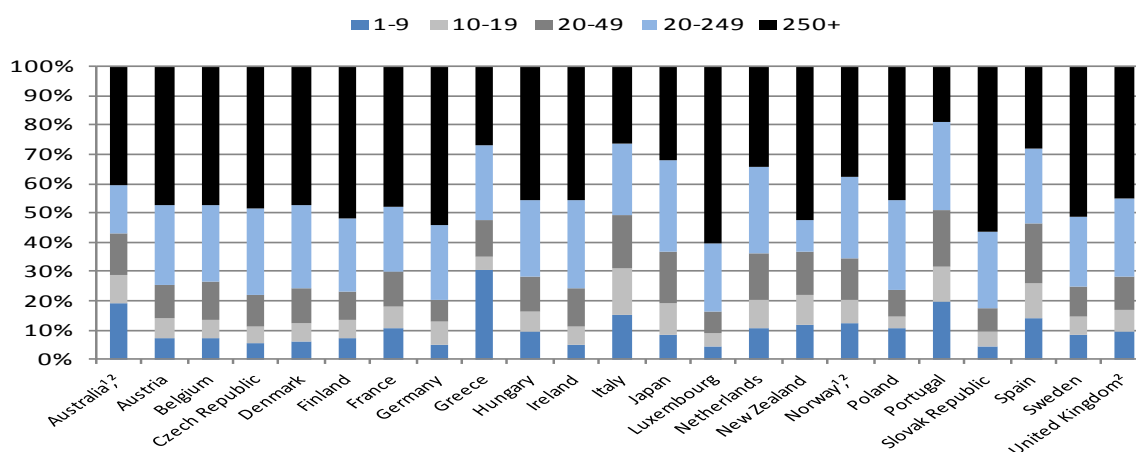
Les entreprises nouvelles et les PME à forte croissance représentent la majorité des créations d'emplois et stimulent l'efficace dynamique grâce à des augmentations de productivité

4. Différents éléments essentiels caractérisent la contribution des PME innovantes et de l'entrepreneuriat à la création d'emplois et à la croissance :

- Les PME représentent la majorité des entreprises et de l'emploi – à savoir, dans la zone OCDE, quelque 99 % de l'ensemble des entreprises et les deux tiers des emplois. Le graphique 1 présente les statistiques pour le secteur manufacturier. Compte tenu du poids des PME en termes d'emploi, les autorités doivent prendre en compte les répercussions des politiques qui les visent.
- Les entreprises de création récente jouent un rôle prédominant en matière de création d'emplois. Dans tout un éventail de pays, on leur doit entre 1 et 6 % de l'emploi nouveau (voir graphique 2). Presque toutes les créations nettes d'emplois aux États-Unis entre 1977 et 2005 se sont produites dans des entreprises âgées de moins de cinq ans (graphique A.1 en annexe). Une fois lancées, les nouvelles entreprises restent majoritairement des PME ; il faut mettre en place des politiques et des conditions générales adaptées à celles-ci pour préserver leur effet positif sur l'emploi.
- Les entreprises à forte croissance jouent un rôle disproportionné vis-à-vis de la création d'emplois. Sur une période de cinq à dix années, en France, en Italie, aux Pays-Bas et en Grèce, le premier décile des entreprises connaissant la plus forte croissance a ainsi généré entre 50 et 60 % des gains bruts d'emplois ; ce taux tutoie même les 90 % en Espagne (OCDE, 2002). Près de la moitié de ces entreprises à forte croissance ont d'abord été des PME. Si la probabilité de croissance rapide décroît avec l'ancienneté de l'entreprise, ce sont en grande majorité des PME établies depuis plus de cinq ans. D'un pays à l'autre, le poids des entreprises à forte croissance varie toutefois beaucoup (graphique A.2).
- Les deux grandes spécificités des PME à forte croissance sont leur vocation exportatrice et leur capacité d'innovation, dont une exploitation efficace des actifs intellectuels, des réseaux actifs et des financements appropriés (OCDE, 2002, 2010a).

- Dans les récessions passées, les PME ont perdu moins d'emplois que les grandes entreprises, amortissant ainsi l'impact de la diminution de la production sur les niveaux de chômage. Dans la crise actuelle, l'emploi dans les PME a dans différents pays une nouvelle fois mieux résisté que celui des entreprises de plus grande taille. Mais les éléments disponibles auprès du Bureau américain des statistiques du travail des États-Unis semblent indiquer que le profil de création et de destruction d'emplois a pu évoluer au cours de cette dernière récession – à tout le moins aux États-Unis.
- À plus long terme, les entreprises de création récente, les PME à forte croissance et les PME en général peuvent générer des innovations et augmenter la productivité – même si elles peuvent grever cette dernière lorsqu'elles ne parviennent pas à améliorer leurs performances. La rotation des entreprises, c'est-à-dire les sorties d'entreprises et leur remplacement par des entrées, aurait représenté 20 à 40 % de la croissance de la productivité du travail dans différents pays européens et aux États-Unis (OCDE, 2003).
- Un groupe restreint de PME innovantes est à l'origine d'innovations de rupture. Ce sont souvent (mais pas toujours) des PME à forte croissance. Les entreprises de création récente signent une part non négligeable de l'ensemble des brevets déposés par les entreprises, mais cette proportion varie fortement d'un pays à l'autre (voir le graphique A.3 en annexe).
- La contribution du secteur des PME à la R-D nationale est également très inégale, et plus forte dans les petites économies que dans les grandes.
- La mondialisation semble influencer sur l'entrepreneuriat. À titre d'exemple, l'amélioration de l'accès aux marchés s'accompagne de hausses du stock de PME (OCDE, 2010c).

Graphique 1. Répartition de l'emploi au sein du secteur manufacturier
Selon la taille de l'entreprise, 2007

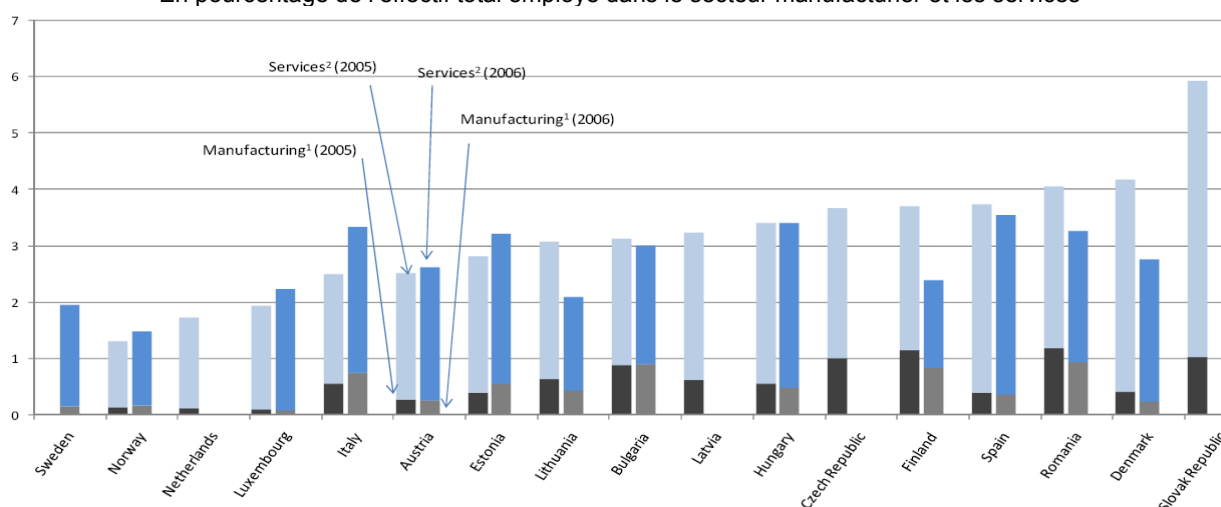


Source : Base des statistiques structurelles sur les entreprises de l'OCDE.

Note : l'emploi est défini comme l'« effectif ». 1. Effectif total (salariés). 2. Données 2006.

Graphique 2. Création d'emplois par les entreprises nouvellement créées, 2005 et 2006

En pourcentage de l'effectif total employé dans le secteur manufacturier et les services



Manufacturing = secteur manufacturier

Source : 1. Activités extractives ; industries manufacturières ; électricité, gaz et eau.

2. Commerce de gros et de détail ; hôtellerie et restauration ; transports, stockage et communications ; intermédiation financière ; immobilier, location et services aux entreprises.

Source : Projet de l'OCDE sur les indicateurs de l'entrepreneuriat (2009).

II. Les obstacles auxquels sont confrontés les PME innovantes et l'entrepreneuriat

Mais un certain nombre d'obstacles empêchent les PME innovantes et l'entrepreneuriat de jouer pleinement leur rôle potentiel dans l'économie

5. Différents obstacles sont susceptibles de freiner l'entrepreneuriat, ainsi que la création et la croissance rapide des PME innovantes, et d'entraver par là même l'aptitude des économies à atteindre le plein emploi et obtenir la croissance économique. Les délégués pourront examiner la nature des obstacles les plus importants et leurs répercussions en matière d'action publique. Parmi ces obstacles figurent des conditions générales inadaptées à l'entrepreneuriat, des entraves à l'accès des PME aux marchés internationaux et aux flux de savoir, une médiocre gestion des actifs intellectuels par les PME et une insuffisance de capital humain entrepreneurial.

Des conditions générales mal adaptées

L'instabilité macroéconomique et l'inadéquation de la politique réglementaire et fiscale freinent l'entrepreneuriat et l'essor des PME innovantes

6. Dans la Charte de Bologne sur les politiques à l'égard des PME et la Déclaration ministérielle d'Istanbul intitulée « Promouvoir la croissance des PME innovantes et compétitives sur le plan international », les Ministres et les représentants des gouvernements ont pris acte de l'importance des conditions générales pour l'entrée, la croissance et la sortie des entreprises. L'instabilité macroéconomique (des taux d'intérêt et des taux de change, par exemple) pèse sur les investissements des PME et des entrepreneurs. Il est fréquent que l'environnement réglementaire impose une charge inutile aux PME et à l'entrepreneuriat du fait par exemple de coûts de conformité élevés et régressifs, d'une application opaque des règlements et des lois, de lois et procédures inefficaces en matière de faillite, de normes de produits obscures et incohérentes sur les marchés mondiaux, d'une politique de la concurrence inéquitable ou opaque,

et de vaines mesures de lutte contre la corruption. Les décideurs pourront en particulier se pencher sur l'importance de la fiscalité et du régime de sécurité sociale, qui peuvent par inadvertance désavantager les PME et les entrepreneurs, par rapport aux grandes entreprises en place, du point de vue tant des taux d'imposition effectifs que de la charge associée au respect des obligations (OCDE, 2009, 2010d). Il est également fréquent que les PME innovantes et les entrepreneurs souffrent d'un accès insuffisant aux services financiers, et notamment aux capitaux d'amorçage et de développement – problème que la crise financière et économique a exacerbé. Ce thème fait l'objet de la session 2 de la réunion.

Les obstacles à l'accès aux marchés internationaux et aux flux de savoir

L'internationalisation des PME est essentielle pour leur croissance et leur compétitivité...

... mais les PME sont sous-représentées sur les marchés internationaux et dans les innovations menées en coopération

Elles rencontrent un certain nombre d'obstacles liés à leurs ressources internes et aux conditions générales extérieures

7. De plus en plus, les *start-ups* et les PME innovantes opèrent sur les marchés internationaux, ce qui les expose à la concurrence étrangère et leur ouvre de nouveaux débouchés. Simultanément, la mondialisation donne davantage d'importance aux flux cognitifs transnationaux sur les marchés, les fournisseurs et les technologies, qui contribuent à renforcer la compétitivité des PME et à stimuler leur croissance. L'accès aux flux de savoir revêt une importance particulière à cause de la large adoption de nouvelles méthodes d'innovation dans de nombreux secteurs, qui supposent que les petites entreprises de création récente et d'autres entreprises et organisations travaillent ensemble à développer de nouveaux produits et services, de nouvelles technologies de procédés et de nouveaux modèles d'organisation. Les partenaires étrangers peuvent s'avérer particulièrement précieux pour de tels réseaux d'échange de savoirs. De fait, la croissance rapide des PME va nécessairement de pair avec une vocation exportatrice et des réseaux actifs d'innovation.

8. Les PME sont toutefois sous-représentées dans l'économie internationale. Alors qu'elles contribuent habituellement à 50 % environ du PIB des économies nationales, elles ne représentent que quelque 30 % des exportations, et même une part moindre des investissements directs internationaux. Elles sont aussi moins enclines que les grandes entreprises à nouer des collaborations formelles dans le domaine de l'innovation (graphique A.3). Dans une certaine mesure, cette sous-représentation est atténuée par la participation de quelques entreprises récentes et de PME à des chaînes de valeur mondiales, ce qui leur permet d'exporter et de coopérer de manière indirecte mais aussi directe en approvisionnant sur leur marché national d'autres entreprises souvent plus grandes.

9. Les obstacles entravant l'internationalisation des PME et des entrepreneurs sont multiples. Nombre d'entre eux sont internes aux PME : information limitée sur les marchés étrangers et sur les partenaires logistiques et technologiques, manque de temps de l'encadrement pour gérer les engagements internationaux, insuffisance de compétences et de connaissances au niveau du personnel pour accéder aux marchés et aux partenaires éventuels et absorber l'innovation, insuffisance de fonds de roulement et de capitaux d'investissement pour financer les exportations et assumer la lenteur des échéanciers de règlement au sein des chaînes d'approvisionnement, et insuffisances qualitatives des produits et des services face aux exigences de la clientèle. Les obstacles non tarifaires et des conditions générales défavorables constituent des problèmes supplémentaires pour les PME, en termes notamment de difficultés administratives et techniques, de fluctuations des taux de change, de documentation et de difficultés de règlement.

Une gestion médiocre des actifs intellectuels par les PME

Les PME manquent de stratégies de gestion des actifs intellectuels et utilisent beaucoup moins les dispositifs de DPI que les grandes entreprises...

... elles sont freinées par de mauvaises pratiques de gestion interne, ainsi que par le coût élevé et la complexité des DPI

10. La gestion des actifs intellectuels et immatériels est essentielle pour transformer l'innovation en moteur de la compétitivité et de la croissance des PME, notamment pour les nouvelles entreprises et les PME dont le modèle économique dépend étroitement de l'exploitation du capital intellectuel, à l'instar d'entreprises nées de projets de recherche universitaires et d'entités appartenant au secteur de la création (design, médias, etc.). L'utilisation des droits de propriété intellectuelle (DPI) – brevets, droits d'auteur et marques – peut s'avérer importante pour protéger et gérer les actifs intellectuels, en aidant les PME à ouvrir de nouveaux marchés, à augmenter la valeur de l'entreprise et à lever des fonds, même si certaines entreprises préfèrent, pour protéger leur propriété intellectuelle, recourir à des méthodes informelles telles que le secret et une maturation rapide. Les études montrent néanmoins que les PME disposent rarement d'une stratégie explicite de gestion des actifs intellectuels, méconnaissent les possibilités offertes par les régimes de DPI et utilisent beaucoup moins la protection de la propriété intellectuelle que les grandes entreprises (OCDE, 2010, à paraître).

11. Les pratiques managériales internes des PME constituent un défi tout particulier. En effet, ces entreprises sont fréquemment trop obnubilées par la volonté d'acquérir une position commerciale immédiate pour se préoccuper de l'utilisation stratégique de leurs actifs intellectuels. C'est ce que montrent leur ignorance, leur impréparation, leur court-termisme en matière d'affectation des ressources, et leur réticence ou leur incapacité à traiter leur propriété intellectuelle comme un « portefeuille ». Cette attitude s'accompagne souvent d'une profonde méconnaissance des stratégies disponibles pour protéger la propriété intellectuelle de façon formelle et informelle. En particulier, les PME comprennent mal le rôle de protection des actifs intellectuels que peuvent jouer les droits d'auteur et les marques.

12. D'autres problèmes naissent de l'inadaptation relative des paysages réglementaires actuels aux pratiques et ressources propres aux PME. En effet, après avoir soupesé les coûts et les avantages escomptés du dépôt de brevets, des PME peuvent choisir d'y renoncer de manière tout à fait rationnelle : d'un côté, les procès pour violation de brevets peuvent représenter un coût exorbitant pour de petites entreprises et s'avérer infructueux ; de l'autre, les coûts de dépôt des brevets sont élevés. À titre d'exemple, le coût d'un brevet européen est estimé à 30 000 EUR sur 20 ans (en comptant les seules redevances). Centrale à cet égard est donc la question des coûts fixes élevés liés à l'utilisation des DPI, qui englobent non seulement les redevances, mais aussi les frais liés au respect des prescriptions légales et au règlement des litiges, et les difficultés associées aux déclarations et aux poursuites. L'obligation de dépôts multiples pour les échanges commerciaux internationaux et les disparités réglementaires d'un pays à l'autre compliquent également la tâche des petites entreprises soucieuses de protéger leurs innovations à l'international. Les PME éprouvent par ailleurs des difficultés à gérer la quantité importante (et croissante) d'échanges d'informations liés à la propriété intellectuelle. Ces carences suscitent souvent une démarche de circonstance à l'égard des questions de propriété intellectuelle.

Une insuffisance de capital humain entrepreneurial

L'entrepreneuriat nécessite des compétences particulières

13. Des compétences entrepreneuriales sont nécessaires pour organiser, exploiter et gérer les ressources nécessaires à la création d'une nouvelle entreprise. Évaluation des risques, réflexion stratégique, confiance en soi, capacité de constitution de réseaux, motivation et bien d'autres qualités sont ainsi requises. Il est fréquent que les entrepreneurs créateurs de *start-ups* soient insuffisamment qualifiés dans différents domaines indispensables. Ces carences ne semblent pas tant concerner les compétences de gestion d'une petite entreprise (organisation des activités ou comptabilité) que les compétences stratégiques liées à l'entrepreneuriat : prise de décisions, prise de risques, traitement de l'information, détection des débouchés, organisation des ressources, connaissance des marchés et gestion des produits. Des établissements d'enseignement secondaire et supérieur et d'autres organismes proposent des programmes d'éducation et de formation à l'entrepreneuriat qui visent à combler ces lacunes. Toutefois, on observe d'un pays à l'autre une exposition très différente de l'individu aux formations à l'entrepreneuriat (graphique A.4). Il existe en outre différentes carences au niveau de ces formations. Par exemple, elles se limitent souvent à certaines filières (comme les études de gestion), au lieu de toucher tous les étudiants, même s'il semble que les diplômés d'autres filières soient souvent plus enclins à créer une entreprise. En outre, les enseignements et méthodes d'évaluation classiques sont plus fréquents que les méthodes plus concrètes et interactives, et les enseignants spécialisés en entrepreneuriat manquent couramment de formation et de soutien.

Une exploitation insuffisante des débouchés offerts par la recherche publique et les marchés publics

Les possibilités d'exploitation de la recherche publique et des marchés publics ne sont pas suffisamment développées

14. La recherche publique génère d'énormes quantités de connaissances qui sont exploitables, potentiellement, à travers la création d'entreprise et les transferts cognitifs aux PME. Ce potentiel est incomplètement exploité. Cette situation est due en partie au fait que certaines PME ne peuvent pas, ou ignorent comment, communiquer et coopérer avec les universités et les laboratoires de recherche, tandis que les organismes de recherche sont souvent dépourvus des incitations et des structures nécessaires à une coopération avec des PME. Face à ces difficultés, les pouvoirs publics ont mis en œuvre différentes mesures : soutien financier aux entreprises nées de la recherche universitaire et à la participation de PME à des projets de recherche en commun ; création de parcs scientifiques, de pépinières d'entreprises et de centres technologiques ; renforcement de pôles et de systèmes locaux d'innovation ; mise en place de courtiers en innovation et de dispositifs de mobilité de la main-d'œuvre entre la recherche et l'industrie. Les participants à la réunion pourront étudier à quel point les pratiques en vigueur en matière de transfert de connaissances et de commercialisation de la recherche remplissent leur rôle, et se demander si de nouvelles solutions sont envisageables.

15. Les collectivités nationales et locales sont des acheteurs importants de produits et de services qui exigent souvent des innovations de la part des fournisseurs. Mais les petites entreprises de création récente éprouvent fréquemment des difficultés à concourir en raison de la complexité des règles, du manque d'information sur les possibilités offertes et des conditions d'ancienneté et de situation financière imposées aux soumissionnaires. Il semble donc que le potentiel

d'utilisation des marchés publics pour stimuler l'entrepreneuriat et l'innovation – tout en préservant la sécurité des transactions et l'optimisation de la dépense publique – soit sous-exploité.

III. Que peuvent faire les pouvoirs publics ?

L'action publique a un rôle important à jouer pour surmonter les obstacles

16. Pour promouvoir la création d'emplois, l'innovation et la croissance économique, les politiques doivent chercher à prendre en compte les insuffisances du marché, des systèmes et de l'État qui freinent la création d'entreprise, perturbent la démographie des entreprises (un mélange dynamique d'entrée, de croissance, de déclin et de sortie des entreprises renforçant les effets nets du changement et de l'ajustement) et entravent le fonctionnement des PME à forte croissance. Parmi les priorités de l'action, on peut citer la mise en place d'un environnement propice à l'esprit d'entreprise, afin de faciliter l'internationalisation des PME et de l'entrepreneuriat, d'améliorer la gestion des actifs intellectuels de PME et de renforcer les compétences entrepreneuriales. L'encadré 1 recense les propositions de recommandations d'action à cet égard.

Il convient d'encourager les collaborations internationales visant à élaborer en connaissance de cause les politiques à l'égard des PME

17. Les gouvernements cherchent à inventorier et évaluer les politiques pertinentes, efficaces et efficientes dans ces domaines. Il faut à cet effet améliorer le socle analytique et empirique nécessaire à une formulation éclairée des politiques, encourager la coordination entre les gouvernements et les organisations et institutions régionales et internationales, et apporter un soutien aux évaluations comparatives et aux échanges de pratiques optimales. Les méthodes d'évaluation et d'examen par les pairs appliquées par le Groupe de travail de l'OCDE sur les PME et l'entrepreneuriat conviennent de manière tout à fait idéale à ces échanges. Elles pourraient être consolidées par l'élaboration d'un programme concerté d'examens nationaux par les pairs dans ce domaine.

Propositions de recommandations

Politiques et programmes

L'exposé et les éléments ci-dessus suggèrent pour l'action publique un certain nombre de priorités en matière de soutien de l'innovation dans les PME et de l'entrepreneuriat innovant si l'on veut surmonter la crise, relancer l'emploi et l'activité, et enclencher une croissance durable de long terme. Dans le contexte de la crise, les budgets de bien des pays ont subi de fortes contraintes ; ce paramètre doit être pris en compte pour articuler des politiques soucieuses de produire des résultats optimisés du point de vue de la dépense publique.

Instaurer un environnement propice à l'esprit d'entreprise

- **Garantir des conditions macroéconomiques et générales stables.** Si l'on veut que les PME et les entrepreneurs aient des activités saines, la stabilité et le caractère prévisible des réglementations, des institutions et des politiques ont leur importance.
- **Rationaliser et simplifier les contraintes administratives et la réglementation concernant la création d'entreprise et les PME.** Prendre en compte l'impact des réglementations et des contraintes administratives sur les PME et la création d'entreprise. Créer des guichets uniques d'information sur la réglementation et pour l'exécution des formalités, et mettre en place des lois à durée d'application déterminée pour alléger le plus possible la charge que représentent pour les petites entreprises les obligations légales à caractère rétroactif.
- **Diminuer la charge liée au respect des obligations relatives à la fiscalité et à la sécurité sociale et mettre en place un traitement équitable des entreprises de création récente et des PME dans ces deux domaines.** S'assurer que les taux effectifs d'imposition ne faussent pas le marché en désavantageant les nouvelles entreprises et les PME. Instaurer pour les PME et les nouvelles entreprises des mécanismes simplifiés de respect des dispositions obligatoires.

Faciliter l'internationalisation des PME

- **Accroître la participation des PME à des programmes internationaux de recherche en coopération.** Favoriser une plus grande participation des PME à des partenariats de recherche en coopération soutenus par la puissance publique et reliant science et innovation, par exemple en simplifiant les procédures d'inscription, en diffusant des informations sur les possibilités qui s'offrent et en encourageant le financement des partenariats intégrant des PME.
- **Traiter les obstacles financiers à l'internationalisation.** Trouver comment renforcer de manière efficiente les marchés financiers au profit des PME désireuses d'exporter et de prendre part à des chaînes de valeur mondiales, par exemple en garantissant leurs crédits à l'exportation souscrits auprès de bailleurs de fonds privés et en les préparant mieux à investir.
- **Segmenter les soutiens existants en fonction du type de PME visé.** Accroître l'efficacité et l'efficience des politiques existant en matière d'innovation dans les PME en ciblant davantage les catégories de PME qui rencontrent certains types de carences du marché et dont on sait, tout en limitant les pertes sèches, qu'elles en tirent profit, par exemple en faisant la distinction entre les entreprises novices à l'international, les PME internationales stables plus expérimentées, et celles qui cherchent à développer des activités internationales déjà florissantes.
- **Soutenir la participation des PME aux chaînes de valeur mondiales.** Trouver comment faciliter de manière efficiente la participation des PME à des chaînes mondiales d'innovation et de promotion des exportations, par exemple en surmontant les difficultés d'information et de coordination que rencontre l'action collective dans le monde des PME et en facilitant l'établissement entre les investisseurs directs étrangers et les fournisseurs locaux de liens permettant de moderniser les PME.
- **Traiter le problème de l'identification des débouchés commerciaux et coopératifs à l'étranger.** Fournir des services de courtage et d'information pour aider les PME à localiser et analyser les débouchés, et à prendre contact avec des clients et des partenaires potentiels à l'étranger.

Améliorer la gestion des actifs intellectuels des PME

- **Mieux sensibiliser les PME aux possibilités de protection de leurs actifs intellectuels.** Mieux faire connaître la palette des possibilités de protection de la propriété intellectuelle : brevets, marques, dessins ou modèles industriels, modèles d'utilité, secrets de fabrique, droits d'auteur et droits voisins, variétés végétales et bases de données non originales. Former les équipes de direction des PME aux atouts et aux mécanismes de la gestion des actifs intellectuels.
- **Faciliter la fourniture aux PME et aux entreprises de création récente de conseils appropriés en matière de gestion des actifs intellectuels.** Soutenir l'essor d'un marché des services professionnels en matière de gestion des actifs intellectuels et d'utilisation de la propriété intellectuelle.
- **Adapter le dispositif des droits de protection intellectuelle aux besoins des PME et des entrepreneurs.** Instaurer des systèmes différenciés spécifiques aux PME – par opposition aux grandes entreprises – qui tiennent compte des capacités différentes de prise en charge des coûts fixes face aux avantages escomptés. Traiter les problèmes de dépôt de demandes de brevets, en instaurant par exemple un dispositif de dépôt de demandes accessible localement et un système de dépôt express pour les PME. Traiter les problèmes de violation en instituant des tribunaux et des juges spécialisés dans la propriété intellectuelle, ainsi que le recours raisonné à l'arbitrage obligatoire et à la résolution des différends par des mécanismes non judiciaires. Traiter les problèmes internationaux en adoptant des modèles communs de brevet, en normalisant les règles et en fournissant des services d'appui à la protection sur les marchés étrangers.

Renforcer les compétences entrepreneuriales

- **Diffuser intelligemment la formation à l'entrepreneuriat dans les établissements d'enseignement supérieur, professionnel et secondaire.** Accroître la participation d'institutions et d'établissements ayant affiché des succès dans ce domaine. Pour un entrepreneuriat tourné vers la croissance, mettre davantage l'accent sur les compétences stratégiques que sur les compétences de gestion des entreprises. Instaurer des méthodes interactives d'enseignement intégrant des expériences pratiques.
- **Intégrer aux cursus scolaires l'enseignement de l'esprit d'entreprise.** Accompagner cette action d'une formation appropriée des enseignants et de supports pédagogiques sur l'entrepreneuriat.

Augmenter l'exploitation des possibilités offertes aux PME et à l'entrepreneuriat par la recherche publique et les marchés publics

- **Faciliter l'essaimage universitaire.** Proposer des financements d'amorçage, un appui et des conseils en matière de recherche préconcurrentielle et de validation, ainsi que des formations à la création d'entreprises par des universitaires.
- **Stimuler les activités menées en commun par les universités, les organismes de recherche et les PME et entrepreneurs.** Renforcer les infrastructures de transfert de connaissances telles que les pépinières d'entreprises et les parcs scientifiques, les programmes de recherche en commun, les institutions de transmission technologique et la mobilité de la main-d'œuvre entre l'université et l'industrie. Favoriser l'essor de pôles et les liens au sein de systèmes locaux d'innovation. Renforcer les capacités d'absorption des innovations par les PME et la motivation dont font preuve les organismes de recherche à l'égard du transfert de technologies aux entreprises.
- **Utiliser les marchés publics pour accélérer la demande d'innovation des petites entreprises de création récente.** Il est possible de renforcer la préparation des PME et des entrepreneurs à l'innovation, ainsi que leur capacité d'innovation, en concevant des marchés publics bien ciblés – mettant notamment l'accent sur le stade précommercial.

Renforcer les mécanismes permettant d'examiner à l'échelle internationale les politiques visant les PME et l'entrepreneuriat, et d'échanger des informations à leur sujet

- **Renforcer l'évaluation des politiques visant les PME et l'entrepreneuriat.** Utiliser des méthodologies d'analyse d'impact éprouvées, capables d'estimer les éléments contrefactuels, et les associer à des méthodes susceptibles de mettre en lumière le fonctionnement des politiques et la qualité de la gestion des programmes.
- **Encourager l'échange international d'expériences relatives aux succès des politiques, à leurs échecs et aux pratiques optimales.** Élaborer un programme régulier d'évaluation des politiques nationales par les pairs.

Travaux futurs pour l'OCDE

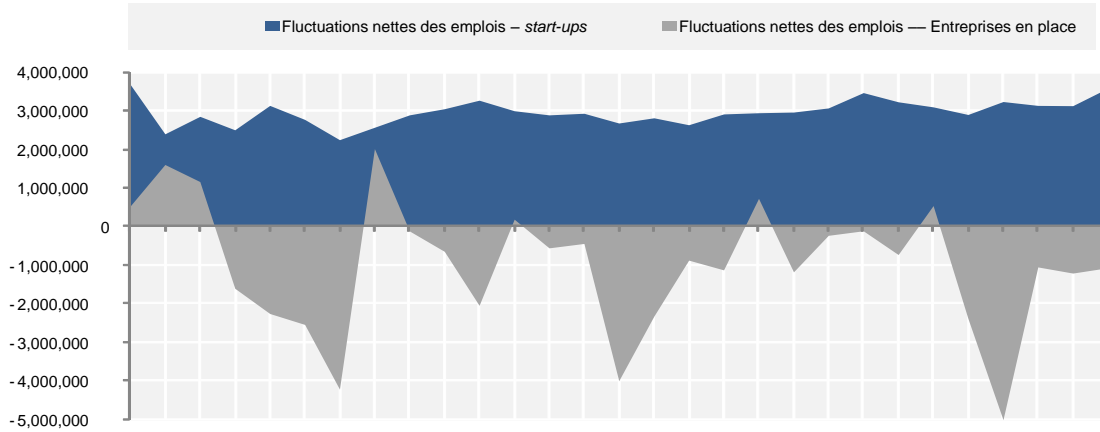
- Évaluer les caractéristiques de l'action publique garantissant que les entreprises jeunes et nouvelles sont en mesure de tirer parti des débouchés technologiques et commerciaux pour se développer, croître et créer des emplois. Cet exercice doit notamment prendre en compte le scénario concurrentiel mondial évolutif et le rôle de plus en plus affirmé des pays émergents en matière de commerce international, de création de valeur et de croissance mondiale.
- Renforcer le programme d'examen par les pairs des difficultés et des politiques nationales et locales propres aux PME et à l'entrepreneuriat, afin d'aider les gouvernements à concevoir, mettre en œuvre et évaluer leurs politiques en vue d'améliorer les performances des PME et des entrepreneurs.
- Remédier au déficit de connaissances concernant les questions suivantes : (a) Quelles sont les compétences entrepreneuriales essentielles ? (b) Quelles sont les bonnes pratiques pour une politique efficace en matière de compétences entrepreneuriales, y compris féminines ? (c) Quels rôles doivent jouer les gouvernements aux niveaux national et local ? d) Comment améliorer la coordination entre les échelons administratifs ? Il faut aussi élaborer à cet effet des indicateurs mesurant les *évolutions* des compétences entrepreneuriales et étayant l'évaluation des politiques dans un environnement en mutation rapide

RÉFÉRENCES

- Birch, D. (1979), *The Job Generation Process*, MIT Program on Neighbourhood and Regional Change, Cambridge, MA.
- OCDE (2002), *Les PME à forte croissance et l'emploi*, OCDE, Paris.
- OCDE (2003), *Les sources de la croissance économique dans les pays de l'OCDE*, OCDE, Paris.
- OCDE (2008a), *Removing Barriers to SME Access to International Markets*, OCDE, Paris.
- OCDE (2008b), *Enhancing the Role of SMEs in Global Value Chains*, OCDE, Paris.
- OCDE (2008c), *Entrepreneurship and Higher Education*, OCDE, Paris.
- OCDE (2009a), *Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE*, OCDE, Paris.
- OCDE (2009b), *La fiscalité des PME : principales questions et considérations stratégiques*, OCDE, Paris.
- OCDE (2010), *SMEs, Entrepreneurship and Innovation*, OCDE, Paris.
- OCDE (2010a), *High-growth Enterprises: What Governments Can Do to Make a Difference*, OCDE, Paris
- OCDE (2010b), *Sortir de la crise de l'emploi*, OCDE, Paris.
- OCDE (2010c), *Globalisation, Entrepreneurship and SMEs*, rapport non publié du Groupe de travail sur les PME et l'entrepreneuriat, OCDE, Paris.
- OCDE (2010d), *La Stratégie de l'OCDE pour l'innovation – Pour prendre une longueur d'avance*, OCDE, Paris.
- OCDE (2010, à paraître), *SME Innovation and Intellectual Asset Management in Creative and Selected Manufacturing and Services Industries*, OCDE, Paris.

ANNEXE 1 - GRAPHIQUES

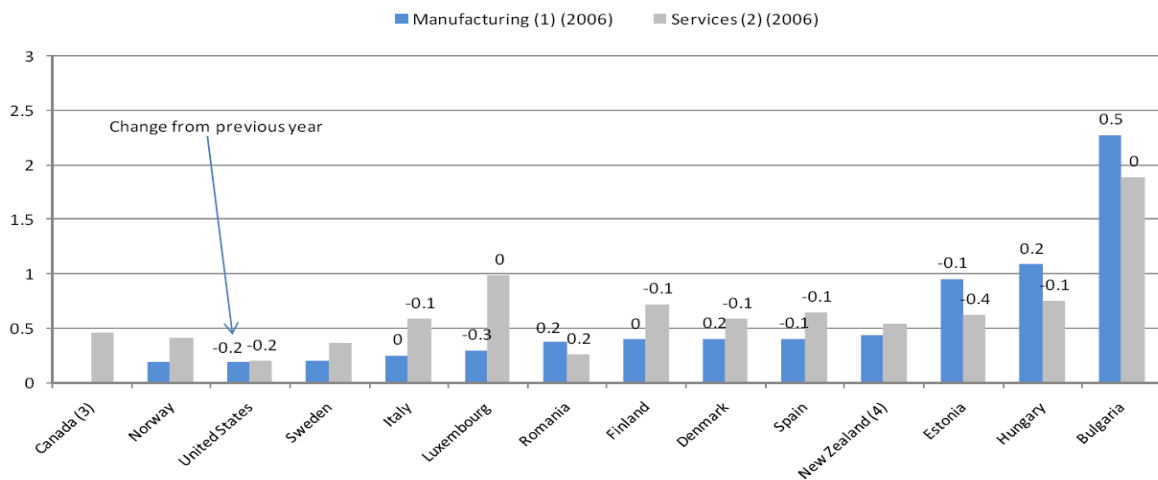
Graphique A.1. Croissance nette des emplois aux États-Unis, *start-ups* et entreprises en place, 1977-2005



Source : Fondation Kaufmann (2010), sur la base des statistiques du *US Census* relatives à la dynamique des entreprises.

Graphique A.2. Part des entreprises à forte croissance (dans l'optique de l'emploi), 2006

En pourcentage de l'ensemble des entreprises de 10 salariés ou plus (les chiffres surmontant les histogrammes indiquent la variation par rapport à l'année précédente)



Manufacturing = Secteur manufacturier

Change from previous year = Variation par rapport à l'année précédente

Source :

1. Industries extractives ; industries manufacturières ; électricité, gaz et eau.

2. Commerce de gros et de détail ; hôtellerie et restauration ; transports, stockage et communications ; intermédiation financière ; immobilier, location et services aux entreprises.

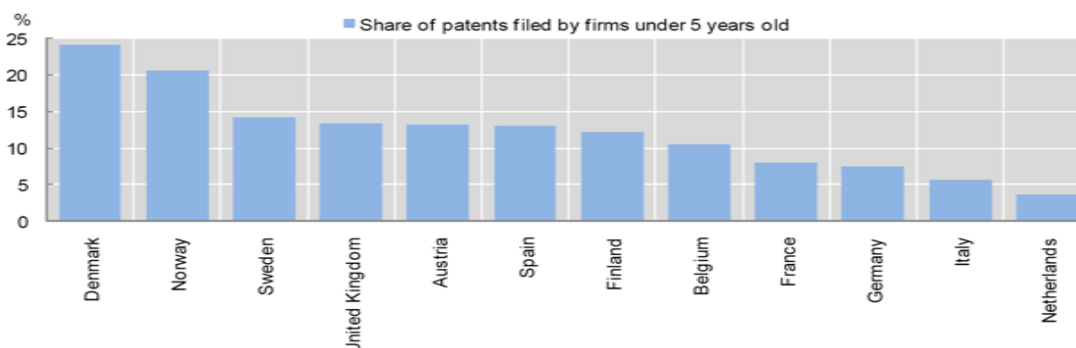
3. Entreprises de moins de 250 salariés.

4. 2008.

Source : Projet de l'OCDE sur les indicateurs de l'entrepreneuriat (2009).

Graphique A.3. Demandes de brevet déposées par les jeunes entreprises, 2005

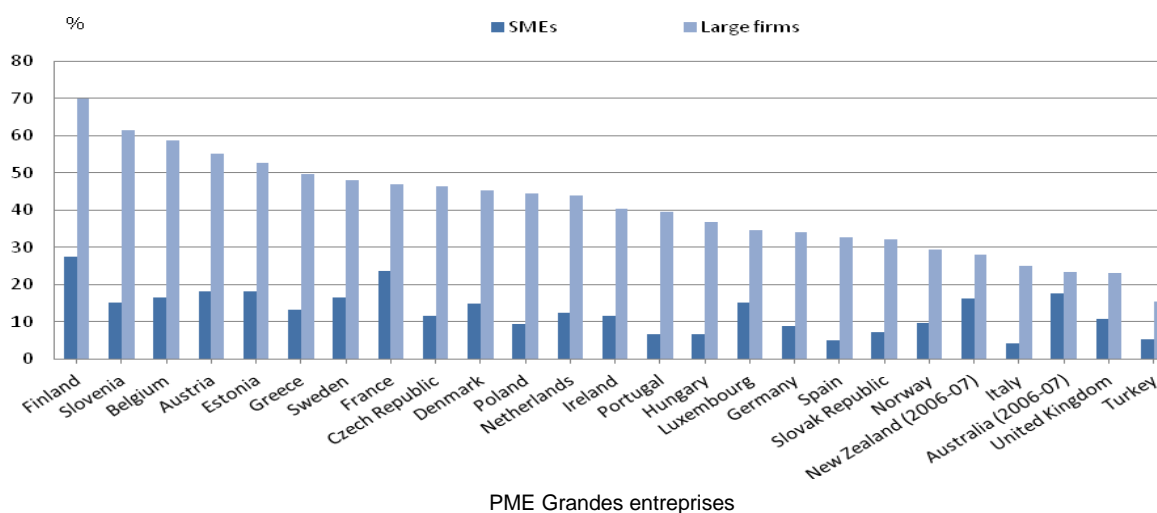
En pourcentage des demandes de brevet déposées par les entreprises auprès de l'Office européen des brevets (OEB)



Part des demandes de brevets déposées par des entreprises âgées de moins de cinq ans

Source : OCDE, base de données HAN, octobre 2009 ; et Bureau Van Dijk Electronic Publishing, août 2008.

Graphique A.4. Entreprises engagées dans des activités d'innovation en collaboration, selon la taille, 2002-04 (en pourcentage de l'ensemble des entreprises)

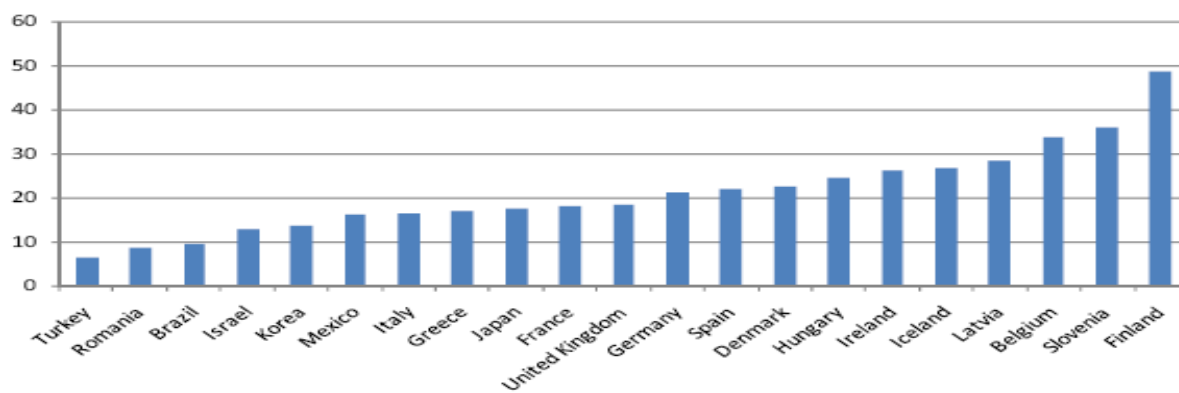


PME Grandes entreprises

Source : Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE 2009.

Graphique A.5. 18-64 ans formés à la création d'entreprise, 2008

En pourcentage de la population totale



Source : Bosma, N.S., Z.J. Acs, E. Autio, A. Coduras et J. Levie, (2009), Global Entrepreneurship Monitor. 2008 Executive Report, chapitre 4 : Special Topic 2008: Entrepreneurship, Education and Training.